



Suspension de mes allocation familiale

Par **Sophie 25**, le **26/07/2023 à 18:52**

Bonjour j aurais voulu savoir si la caf a le droit de me suspendre mes allacation familliale car il mon mie en suspension pour 2 mois je suis inscrite a pole emploi et mon conjoint qui n est pas le pere de mes deux premiere filles se retrouve au chomage depuis 4 mois la caf ma demandé les bulletin de salaire de l annee 2021 que j ai envoyer il y a 15 jours il mon mis en suspension tout mes droit alor sa serait que rsa sa me derangerai pas mais la il son stopez meme se qui concerne mes enfants je les et apeler ce matin pour leur expliquer que ce n etait pas possible car il mest impossible de payer mes facture d électricité et d acheter a manger pour mes enfants puisque pas de rentrer d argent a côté je ne c est pas vers qui me tourner car dans un mois et demi c est la rentrer des classe et j ai trois enfants sans aucune ressource je fait comment pour faire entrer mes enfants dans de bonne condition scolaire

Par **Pierrepauljean**, le **26/07/2023 à 18:59**

bonjour

si votre dossier est en suspension, avez vous demandé des explications à la CAF soit par téléphone soit en prenant rendez vous ?

Par **youris**, le **26/07/2023 à 20:04**

bonjour,

si la caf a suspendu ses versements, elle doit pouvoir en donner le motif.

quel est le motif exact que vous donne la CAF pour justifier la cessation de ses versements car vous ne l'indiquez pas ?

le bénéficiaire d'aides sociales doit signifier immédiatement tous changements dans sa situation à l'organisme qui les verse.

vous pouvez saisir le médiateur de votre CAF.

salutations